

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1151**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Constructeur de routes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

231 Mines et carrières, génie civil, topographie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme exerce en entreprise de travaux publics effectuant des travaux neufs mais aussi des travaux d'entretien et d'amélioration. Il participe à la réalisation de routes, autoroutes, pistes d'aérodromes, parkings. Il exerce son activité à partir d'un terrassement fini.

Son travail consiste à réaliser le corps de chaussée (couches de base, de liaison, de finition) en utilisant des liants (bitume).

Il réalise par ailleurs : les abords paysagers en site urbain (voies piétonnes, bordures, pavages) ; toute autre surface de circulation ou de jeux (courts de tennis, par exemple) ; les sols industriels : aires de stockage, quais de chargement...

Bien que l'industrie routière soit très mécanisée, la qualité de finition de l'ouvrage dépend beaucoup d'un savoir-faire manuel.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprises de travaux publics

constructeur de routes, ouvrier en voirie

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1702 : Construction de routes et voies

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse d'une situation professionnelle - Réalisation de couches de chaussées et/ou de revêtement
- Réalisation d'ouvrages maçonnés et/ou d'ouvrages annexes
- Français et histoire-géographie - Enseignement moral et civique
- Mathématiques et sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive
 - UF Langue vivante étrangère

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 1151 - UP1 Analyse d'une situation professionnelle	Procéder à l'analyse d'une situation professionnelle de son métier et proposer l'organisation de son intervention dans le cadre de la préparation de la réalisation d'un ouvrage Identifier les divers intervenants prévus Énoncer les caractéristiques essentielles de l'ouvrage Traduire graphiquement des informations Préparer les tracés professionnels d'exécution Organiser son poste de travail et les cheminements d'accès Prévoir les matériels nécessaires Vérifier les matériaux prévus

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 1151 - UP2</p> <p>Réalisation de couches de chaussées et/ou de revêtement</p>	<p>Réaliser un ouvrage simple et courant de la profession</p> <p>Poser des protections et la signalisation temporaire de chantier</p> <p>Implanter un élément d'ouvrage</p> <p>Réaliser des revêtements routiers et urbains</p> <p>Participer au décaissement ou à la démolition de chaussée</p> <p>Participer à la réalisation du corps de chaussée</p> <p>Contrôler les ouvrages en cours de réalisation</p> <p>Contrôler les ouvrages réalisés</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 1151 - UP3</p> <p>Réalisation d'ouvrages maçonnés et/ou d'ouvrages annexes</p>	<p>Fabriquer et mettre en oeuvre un ouvrage</p> <p>Poser des éléments de voiries</p> <p>Réaliser des petits ouvrages maçonnés</p> <p>Raccorder des systèmes de réseaux</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 1151 - UG1</p> <p>Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique</p>	<p>Français :</p> <p>Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer</p> <p>Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire</p> <p>Devenir un lecteur compétent et critique</p> <p>Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle</p> <p>Histoire-géographie et Enseignement moral et civique :</p> <p>Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures</p> <p>Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace</p> <p>Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés</p> <p>Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 1151 - UG2</p> <p>Mathématiques - Sciences physique et chimiques</p>	<p>Rechercher, extraire et organiser l'information</p> <p>Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité</p> <p>Expérimenter</p> <p>Critiquer un résultat, argumenter</p> <p>Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 1151 - UG3 Education physique et sportive	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues : Réaliser une performance motrice maximale Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 1151 - UF Langue vivante étrangère	Compétences de niveau A2 du CECRL : S'exprimer oralement en continu Interagir en langue étrangère Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25/10/2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :